

Le profil de mon successeur



Quel parcours à l'installation pour le jeune agriculteur ?

- Successeur avec formation agricole (niv. IV min.)
- Plan de formation validé
- Etude économique viable

! Délai d'installation : 2 ans en moyenne entre le 1^{er} antedon et l'installation

Successeur sans formation agricole

- Contrôle des structures à respecter
- Autorisation d'exploiter à obtenir (arrêté préfectoral)

Pas de successeur

- Inscription au Répertoire Départemental de l'Installation

Mes interlocuteurs



FDSEA du Bas-Rhin
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 19 17 67
www.fdssea67.fr



AGG-CFG du Bas-Rhin - Votre comptable
2, rue de Rome
BP 70035 Schiltigheim
67013 STRASBOURG
Tél : 03 88 19 18 18



Chambre d'Agriculture Alsace
ODASEA
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 99 38 39
Point Accueil Installation
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 19 17 57
odasea@alsace.chambagri.fr



Jeunes Agriculteurs du Bas-Rhin
2, rue de Rome
67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 19 17 01
jeunes-agriculteurs-67@wanadoo.fr
www.ja67.fr



MSA Alsace
9, rue de Guebwiller
68000 Colmar
Tél : 03 88 19 17 08
www.msa-alsace.fr

03.88.19.17.08
20.78.68

ANTICIPER DECIDER AGIR

TRANSMISSION D'EXPLOITATION

Les clés d'un avenir gagnant-gagnant

- Les questions à se poser
- Les orientations à prendre
- Vos interlocuteurs privilégiés

